

DEC212250DR18

Décision portant nomination de Mme Pascale VIGNERON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7338 intitulée « Biomécanique et Bioingénierie » (BMBI)**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7338 intitulée BMBI et nommant Mme Cécile LEGALLAIS en qualité de Directrice ;

Vu la décision n° DEC10D112DR18 Du 01 septembre 2010 nommant Mme Pascale VIGNERON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'Unité UMR 7338 intitulée BMBI ;

Considérant que Mme Pascale VIGNERON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS aux dates suivantes : 25 au 27/09/02 et 6 au 8/11/02 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Pascale VIGNERON, Ingénieure d'Etudes (IE), est reconduite aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7338 intitulée « Biomécanique et Bioingénierie » (BMBI), à compter du 01/01/2018.

Mme Pascale VIGNERON, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Pascale VIGNERON, est placée sous l'autorité de la Directrice d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 09/07/2021

La Directrice de l'Unité
Mme Cécile LEGALLAIS

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

